

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2006-854 du 12 juillet 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057658 dénommé « développement des énergies renouvelables - bâtiment-industrie »

NOR : INDI0607781D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057658 dénommé « développement des énergies renouvelables - bâtiment-industrie » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

GILLES DE ROBIEN

ANNEXE

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20057658
DÉNOMMÉ « DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - BÂTIMENT-INDUSTRIE »

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
30095	Corconne.
34010	Aniane.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
34012	Argelliers.
34014	Assas.
34016	Aumelas.
34022	Baillargues.
34027	Beaulieu.
34035	La Boissière.
34043	Buzignargues.
34048	Campagne.
34050	Candillargues.
34057	Castelnau-le-Lez.
34058	Castries.
34060	Causse-de-la-Selle.
34066	Cazeville.
34077	Clapiers.
34078	Claret.
34082	Combaillaux.
34087	Cournonsec.
34088	Cournonterral.
34090	Le Crès.
34095	Fabrègues.
34099	Ferrières-les-Verreries.
34102	Fontanès.
34110	Galargues.
34112	Garrigues.
34113	Gigean.
34116	Grabels.
34118	Guzargues.
34120	Jacou.
34123	Juvignac.
34127	Lansargues.
34129	Lattes.
34131	Lauret.
34134	Lavérune.
34152	Mas-de-Londres.
34153	Les Matelles.
34154	Mauguio.
34159	Mireval.
34163	Montarnaud.
34164	Montaud.
34165	Montbazin.
34169	Montferrier-sur-Lez.
34172	Montpellier.
34176	Mudaison.
34177	Murles.
34179	Murviel-lès-Montpellier.
34185	Notre-Dame-de-Londres.
34192	Palavas-les-Flots.
34198	Pérols.
34202	Pignan.
34217	Prades-le-Lez.
34221	Puéchabon.
34227	Restinclières.
34236	Rouet.
34240	Saint-Aunès.
34241	Saint-Bauzille-de-la-Sylve.
34242	Saint-Bauzille-de-Montmel.
34244	Saint-Brès.
34246	Saint-Christol.
34247	Saint-Clément-de-Rivière.
34248	Sainte-Croix-de-Quintillargues.
34249	Saint-Drézéry.
34255	Saint-Gély-du-Fesc.
34256	Saint-Geniès-des-Mourgues.
34259	Saint-Georges-d'Orques.
34263	Saint-Hilaire-de-Beauvoir.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
34265	Saint-Jean-de-Cornies.
34266	Saint-Jean-de-Cuculles.
34270	Saint-Jean-de-Védas.
34274	Saint-Martin-de-Londres.
34276	Saint-Mathieu-de-Trévières.
34282	Saint-Paul-et-Valmalle.
34288	Saint-Sériès.
34290	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues.
34294	Saturargues.
34295	Saussan.
34296	Saussines.
34297	Sauteyrargues.
34307	Sussargues.
34309	Teyran.
34314	Le Triadou.
34318	Vacquières.
34320	Vailhauquès.
34321	Valergues.
34322	Valflaunès.
34327	Vendargues.
34328	Vendémian.
34330	Vérargues.
34333	Vic-la-Gardiole.
34337	Villeneuve-lès-Maguelone.
34342	Viols-en-Laval.
34343	Viols-le-Fort.
66002	Alénya.
66011	Bages.
66012	Baho.
66014	Baixas.
66015	Banyuls-dels-Aspres.
66021	Bompas.
66026	Brouilla.
66028	Cabestany.
66029	Caixas.
66030	Calce.
66032	Calmeilles.
66033	Camélas.
66037	Canet-en-Roussillon.
66038	Canohès.
66041	Cases-de-Pène.
66044	Castelnou.
66050	Claira.
66055	Corbère.
66056	Corbère-les-Cabanes.
66058	Corneilla-la-Rivière.
66059	Corneilla-del-Vercol.
66069	Espira-de-l'Agly.
66084	Fourques.
66099	Llauro.
66101	Llupia.
66108	Millas.
66112	Montauriol.
66114	Montescot.
66121	Néfiach.
66127	Opoul-Périllos.
66129	Ortaffa.
66134	Passa.
66136	Perpignan.
66138	Peyrestortes.
66140	Pézilla-la-Rivière.
66141	Pia.
66144	Pollestres.
66145	Ponteilla.
66164	Rivesaltes.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
66170	Sainte-Colombe-de-la-Commanderie.
66172	Saint-Estève.
66173	Saint-Féliu-d'Amont.
66174	Saint-Féliu-d'Avall.
66176	Saint-Hippolyte.
66177	Saint-Jean-Lasseille.
66182	Sainte-Marie.
66186	Saint-Nazaire.
66189	Saleilles.
66190	Salses-le-Château.
66195	Le Soler.
66207	Terrats.
66208	Théza.
66210	Thuir.
66211	Tordères.
66213	Toulouges.
66214	Tresserre.
66217	Trouillas.
66224	Villelongue-de-la-Salanque.
66226	Villemolaque.
66227	Villeneuve-de-la-Raho.
66228	Villeneuve-la-Rivière.